

## 2020\_CT2\_047

**OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Habitat - Attribution de subventions d'équipement aux communes de Trets, Puylobier, Lambesc et du Tholonet dans le cadre des opérations façades**

---

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Loïc GACHON** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Habitat et aménagement du territoire

#### Habitat

#### ■ Séance du 23 juillet 2020

04\_1\_02

#### ■ Attribution de subventions d'équipement aux communes de Trets, Puylobier, Lambesc et du Tholonet dans le cadre des opérations façades

Le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Afin de maintenir la population résidente et d'attirer de nouveaux résidents, une attention particulière doit être apportée aux centres anciens afin de les préserver et les mettre en valeur notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural.

Dans sa délibération n°2002\_A020 du 25 mars 2002, le Conseil Communautaire de la CPA a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention totale versée aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Quatre demandes ont été reçues par le Pays d'Aix.

Au vu des justificatifs fournis, la participation du Pays d'Aix au titre des opérations façades est sollicitée à hauteur de 28 287 € pour les communes de Trets, Puylobier, Lambesc et du Tholonet.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_047-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Commune	Nbre de façades	Montant des Travaux subventionnables	Montant total de la subvention versé par la commune	Montant de la subvention accordée par la commune	Montant de la subvention accordée par le Pays d'Aix
TRETS	12	138 669 €	69 335 €	52 001 €	17 334 €
PUYLOUBIER	6	25 374 €	12 687 €	9 515 €	3 172 €
LAMBESC	5	47 443 €	10 441 €	7 831 €	2 610 €
LE THOLONET	3	52 402 €	20 682 €	15 512 €	5 171 €

**TOTAL : 28 287 €**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération cadre n°2010\_A091 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_047-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'aider les communes à préserver leur centre ancien en venant en appui de leurs opérations façades.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée par le Territoire du Pays d'Aix, une aide d'un montant de 17 334 euros à la commune de Trets, de 3 172 euros à la commune de Puyloubier, de 2 610 euros à la commune de Lambesc, et de 5 171 euros à la commune du Tholonet, dans le cadre des opérations façades.

**Article 2 :**

Le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix (06), en section d'Investissement : opération budgétaire 4581182735, nature 4581, fonction 50, autorisation de programme DI735AP .

**OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Habitat - Attribution de subventions d'équipement aux communes de Trets, Puylobier, Lambesc et du Tholonet dans le cadre des opérations façades**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le **30 JUIL. 2020**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_047-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020